

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

«, conformément à la directive européenne 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et déchets d'emballages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction vise à inscrire le décret dans le cadre européen, notamment dans les travaux autour de la révision de la directive 94/62/CE relative aux emballages et déchets d'emballages dont l'objectif est d'harmoniser les législations en matière d'éco-conception, de mise en place des filières de recyclage, etc.